

UNIDROIT 2000  
Rapport 1999 - C.D. (79) 2

U N I D R O I T

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

---

RAPPORT

sur

L'ACTIVITE DE L'INSTITUT

1999

Rome, 2000

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>DIRECTION ET ORGANISATION</b>	<b>1</b>
<b>A.</b>	<b>CONSEIL DE DIRECTION ET COMITE PERMANENT, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES</b>	<b>1</b>
1.	Conseil de Direction et Comité Permanent	1
2.	Assemblée Générale et Commission des Finances	2
<b>B.</b>	<b>CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS</b>	<b>2</b>
<b>C.</b>	<b>RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>D.</b>	<b>CONFERENCES DIPLOMATIQUES ET REUNIONS ORGANISEES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>ACTIVITE SCIENTIFIQUE</b>	<b>3</b>
<b>A.</b>	<b>TRAVAUX EN COURS</b>	<b>3</b>
1.	Les Principes relatifs aux contrats du commerce international	3
2.	Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	5
3.	Le franchisage	13
4.	La protection internationale des biens culturels	14
5.	Les règles transnationales de procédure civile	15
<b>B.</b>	<b>ACTIVITES SUBSIDIAIRES A L'UNIFICATION DU DROIT</b>	<b>15</b>
1.	Programme de coopération juridique	15
a)	Colloques et rencontres	
b)	Programme de bourses de recherches	
c)	Stagiaires et chercheurs	
2.	Création d'une base de données sur le droit uniforme	16
3.	Fondation de droit uniforme	16
4.	Acceptation des Conventions d'UNIDROIT	17
5.	Organisation d'un congrès ou d'une manifestation sur le droit uniforme	17
6.	UNIDROIT sur Internet – <a href="http://www.unidroit.org">www.unidroit.org</a>	18
7.	Bibliothèques dépositaires des documents d'UNIDROIT	19

8.	Bibliothèque	20
9.	Publications	20
	a) Revue de droit uniforme	
	b) Guide d'UNIDROIT sur les accords internationaux de franchise principale	
	c) Autres publications	

**ANNEXE - MISE EN OEUVRE DES INSTRUMENTS BASES SUR DES TRAVAUX MENES DANS LE CADRE D'UNIDROIT**

A.	Conventions élaborées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats membres d'UNIDROIT	28
B.	Instruments internationaux en vigueur, adoptés sous les auspices d'autres organisations, qui ont eu pour base des projets ou des Conventions d'UNIDROIT	34
C.	Instruments internationaux non encore entrés en vigueur, adoptés sous les auspices d'autres organisations, qui ont eu pour base des projets d'UNIDROIT	36
D.	Directive européenne qui a eu pour base un avant-projet de Convention d'UNIDROIT	37
E.	Règles uniformes publiées par la Chambre de commerce internationale et qui ont eu pour base un projet de Convention d'UNIDROIT	37
F.	Instruments internationaux basés sur des études préliminaires préparées par UNIDROIT	37

Le présent rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999.

## **I. DIRECTION ET ORGANISATION**

### **A. CONSEIL DE DIRECTION ET COMITE PERMANENT, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES**

#### **1. Conseil de Direction et Comité Permanent**

La 78<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction s'est tenue à Rome du 12 au 16 avril 1999 sous la présidence de M. Luigi Ferrari Bravo, Président de l'Institut.

Le Conseil de Direction, après avoir approuvé le rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 1998, a reconduit M. Roland Loewe dans ses fonctions de Premier Vice-Président, et a nommé M. Byung-Hwa Second Vice-Président jusqu'à sa 79<sup>ème</sup> session ; il nommé Mme Isabel de Magalhaes Collaço, Sir Roy Goode, M. Roland Loewe, M. Biswanath B. Sen et Mme Anne Marie Trahan membres du Comité Permanent pour un mandat de cinq ans.

Conformément à la tradition, le Conseil a nommé les membres sortants du Conseil membres *ad honorem*, en reconnaissance de leurs services à l'Institut : M. Charles Dlamini, M. E. Allan Farnsworth, M. Yasuo Hamasaki, Mme Tsvetana Kamenova, M. Vicente Marotta Rangel, M. Jörg Pirrung, M. Alan Rose, M. Leif Sevón et Mme Zhang Yejiao.

Après avoir examiné le rôle des correspondants de l'Institut, le Conseil a procédé aux nominations des nouveaux correspondants suivants : Mme Katharina Boele-Woelki (Allemagne/ Pays-Bas); M. Bijan Izadi (Iran); Mme Aída Kemelmajer de Carlucci (Argentine); M. Mikko J. Kōnkkōlä (Finlande); M. Karl Kreuzer (Allemagne); M. Avelino León Steffens (Chili); Mme Lyndel V. Prott (Australie); M. Julio César Rivera (Argentine); M. Giorgio Schiavoni (Italie); M. Hervé Synvet (France).

Après avoir pris note avec satisfaction des informations relatives aux perspectives d'acceptation des Conventions d'UNIDROIT, et particulièrement à l'égard de l'entrée en vigueur de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, le Conseil a examiné la mise en œuvre du Programme de travail pour la période triennale actuelle (voir ci-après, II<sup>ème</sup> Partie).

Le Conseil a en outre autorisé le Secrétariat à transmettre aux organes financiers de l'Institut des propositions concernant les dépenses pour l'exercice financier 2000 et enfin, a adopté une résolution demandant à l'Assemblée Générale d'autoriser l'augmentation nécessaire dans le budget de l'Institut pour porter remède à certaines insuffisances en matière de conditions d'hygiène et sécurité des locaux de l'Institut et de compléter les collections de la Bibliothèque.

Le Conseil a aussi autorisé la transmission aux organes financiers de l'Institut des estimations des dépenses pour l'exercice financier 2000 telles que préparées par le Secrétariat.

A sa 100<sup>ème</sup> réunion tenue le 15 avril 1999, le Comité Permanent a pris un certain nombre de décisions concernant le personnel et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la 53<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale.

## 2. Assemblée Générale et Commission des Finances

La 53<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale s'est tenue à Rome le 25 novembre sous la présidence de Son Excellence M. Nehab Ibrahim Abdel Latif, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Italie. Le Secrétaire Général a présenté un rapport sur l'activité de l'Institut en 1999.

Lors de l'examen des questions financières, l'Assemblée a approuvé les modifications définitives au Budget de 1998, les Comptes pour cet exercice financier, ainsi que les ajustements au Budget de 1999 proposés par le Secrétaire Général adjoint. L'Assemblée Générale a également adopté le Budget pour 2000 et fixé les contributions des Etats membres pour cet exercice financier.

L'Assemblée a pris note avec satisfaction de la réduction accrue des arriérés de contributions des Etats membres et a accepté la demande du Conseil de Direction de l'Institut d'augmenter certains chapitres du budget visant à améliorer les conditions de travail à UNIDROIT; enfin, elle a accepté, sous certaines conditions, la requête du Gouvernement de la Bolivie de régulariser sa situation à UNIDROIT.

La Commission des Finances a tenu sa 52<sup>ème</sup> session le 5 octobre 1999 sous la présidence de Mme Ingrid Apelbaum, Ministre conseiller de l'Ambassade de Suisse en Italie. La Commission était appelée à formuler des avis sur certaines questions financières qui ont été soumises à la décision de l'Assemblée Générale à sa 53<sup>ème</sup> session susmentionnée.

Afin de mettre au point certaines propositions concernant la révision du Budget pour 2000, la Sous-commission de la Commission des Finances s'est réunie à Rome le 4 juin 1999.

### B. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS

Les réunions suivantes ont été organisées par l'Institut en 1999 :

- ✧ *PRINCIPES D'UNIDROIT RELATIFS AUX CONTRATS DU COMMERCE INTERNATIONAL* : Groupe de travail pour l'élaboration de Principes relatifs aux contrats du commerce international, deuxième session (Bolzano, 22-26 février 1999);
- ✧ *GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES* :
  - ✧ Première Session Conjointe du Comité d'UNIDROIT d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un projet de Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, et du Sous-comité du Comité juridique de l'OACI sur l'étude des garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques) (Rome, 1-12 février 1999);
  - ✧ Groupe de travail informel sur l'insolvabilité de la Session Conjointe (Rome, 1-2 juillet 1999);
  - ✧ Deuxième session conjointe du Comité d'UNIDROIT d'experts gouvernementaux et du Sous-comité du Comité juridique de l'OACI (Montréal, 24 août - 3 septembre 1999) ;
  - ✧ Comité de rédaction *ad hoc* constitué par la Deuxième Session Conjointe pour terminer le travail de rédaction laissé en suspens lors de la Deuxième Session Conjointe (Rome, 25-27 novembre 1999).

- ❖ *FRANCHISAGE*
- ❖ Comité de rédaction du Comité d'étude sur le franchisage (Rome, 14-16 janvier 1999) ;
- ❖ Quatrième session du Comité d'étude sur le franchisage (Rome, 9-10 décembre 1999) ;

### **C. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS**

Les 58 Etats membres d'UNIDROIT sont : Afrique du sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela et Yougoslavie (ancienne République socialiste fédérale de).

Le Secrétariat a poursuivi tout au long de l'année 1999 ses consultations avec un certain nombre de Gouvernements en vue de leur adhésion à UNIDROIT et l'on peut espérer qu'elles aboutiront à une augmentation du nombre des Etats membres de l'Institut.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1999, une réunion s'est tenue à l'invitation de S.E. M. Nehad Ibrahim Abdel Latif, Ambassadeur de la République arabe d'Egypte et du Secrétaire Général d'UNIDROIT pour un échange de vues sur le rôle d'UNIDROIT dans le monde africain et arabe dans le domaine du droit du commerce international. A la réunion ont participé des représentants de pays africains et arabes.

### **D. CONFERENCES DIPLOMATIQUES ET REUNIONS ORGANISEES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Durant l'année 1999, l'Institut a été représenté à des réunions organisées par un certain nombre d'organisations internationales dont la FAO, l'UNESCO, la Conférence de La Haye de droit international privé, la Commission pour le droit commercial international des Nations Unies (CNUDCI), l'Office des Nations Unies pour les affaires extra-atmosphériques, l'Agence spatiale européenne, le Conseil de l'Europe, l'Institut international de droit du développement (IDLI), l'ICPO-INTERPOL et l'Association internationale des avocats (IBA). Des membres du Secrétariat ont également participé à divers séminaires ou réunions au cours desquels ils ont présenté les Conventions d'UNIDROIT ainsi que les travaux en cours au sein de l'Institut, pour lesquels davantage de renseignements sont donnés dans la II<sup>ème</sup> Partie du présent rapport.

## **II. ACTIVITE SCIENTIFIQUE**

### **A. TRAVAUX EN COURS**

#### **1. Les Principes relatifs aux contrats du commerce international**

La seconde session du Groupe de travail chargé de la préparation d'une seconde édition élargie des Principes s'est tenue à Bozen/Bolzano (Sud Tyrol) du 22 au 25 février 1999. Ont

participé à la session Mmes et MM. M.J. Bonell (UNIDROIT, Président du Groupe), P.-A. Crépeau (Canada), S.K. Date Bah (Ghana), A. Di Majo (Italie), A. El Kholi (Egypte), E.A. Farnsworth (Etats-Unis d'Amérique), P. Finn (Australie), M. Fontaine (Belgique), M. Furmston (Royaume-Uni), A. Hartkamp (Pays-Bas), Huang Danhan (Chine), C. Jauffret-Spinosi (France), A. Komarov (Fédération de Russie), O. Lando (Président de la Commission sur le droit européen des contrats), P. Schlechtriem (Allemagne) et T. Uchida (Japon), tandis que MM. H. Grigera Naón (Cour d'arbitrage de la CCI) et G. Schiavoni (Chambre d'arbitrage italienne et internationale de Milan) étaient présents en tant qu'observateurs. M. H. Kronke (Secrétaire Général d'UNIDROIT) a également assisté à la session. La session s'est ouverte par l'examen du projet, préparé par E.A. Farnsworth, d'une clause-type par laquelle les parties pourraient incorporer les Principes d'UNIDROIT dans leur contrat (UNIDROIT 1998, Etude L – Doc. 57). La clause-type adoptée par le Groupe a ensuite été approuvée par le Conseil de Direction à sa 78<sup>ème</sup> session (1999) et a été placée sur le site Internet d'UNIDROIT ([www.unidroit.org](http://www.unidroit.org)).

La session a surtout porté sur le projet de chapitre sur le « Pouvoir des intermédiaires » préparé par M.J. Bonell (UNIDROIT 1999, Etude L – Doc. 56). Lors des débats, le Groupe, qui était d'accord pour l'essentiel sur la structure générale et le fond du projet, a procédé à certains amendements au texte pour rationaliser celui-ci ou rendre plus clairs les principes qui y sont contenus. Compte tenu des réserves exprimées par certains membres quant au fond de l'article 4, le Groupe a prié le Rapporteur de préparer deux variantes pour la session successive, l'une renfermant une version révisée de l'article 4, et l'autre qui éviterait toute référence au concept de représentant non révélé (« *undisclosed principal* »).

Le Groupe a ensuite procédé à la discussion des documents préparés par P. Schlechtriem sur la prescription des actions (UNIDROIT 1999, Etude L – Doc. 58), par M. Furmston sur les droits des tiers en vertu du contrat (UNIDROIT 1999, Etude L – Doc. 59) et par M. Fontaine sur la cession de droits et d'obligations contractuels (UNIDROIT 1999, Etude L – Doc. 61), tandis que l'examen des documents de T. Uchida sur les Principes d'UNIDROIT et le commerce électronique (UNIDROIT 1999, Etude L – Doc. 60) et de C. Jauffret-Spinosi sur la compensation (UNIDROIT 1999, Etude L – Doc. 62) en raison du manque de temps, a été différé à une session ultérieure.

De nombreux séminaires et colloques ont été consacrés aux Principes d'UNIDROIT en 1999 :

- ✧ Le 26 février 1999, un séminaire d'une journée intitulé « Les Principes d'UNIDROIT et l'arbitrage commercial international » s'est tenu à la Chambre de commerce internationale de Bozen/Bolzano, auquel ont participé environ 250 arbitres et avocats, essentiellement de l'Italie du nord, d'Autriche et du sud de l'Allemagne. Sous la présidence de M.J. Bonell, MM. H. Kronke, M.W. Bauer, H. Grigera Naón et G. Schiavoni ont présenté des rapports, suivis d'un débat animé au cours duquel les membres du Groupe de travail sont intervenus.
- ✧ Le 27 mai 1999, à l'invitation de l'Institut de droit international de l'Université de Genève, M.J. Bonell a présenté une conférence sur : « Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international : une nouvelle *lex mercatoria* ? »
- ✧ Le 21 juin 1999, à l'invitation de la Faculté de droit de l'Université de Würzburg, M.J. Bonell a présenté une conférence sur les Principes d'UNIDROIT.

- ✧ Les Principes d'UNIDROIT ont constitué une partie importante du cours (3 crédits) sur les « contrats commerciaux internationaux » imparté par M.J. Bonell à la Columbia University School of Law (New York), en septembre - octobre 1999.
- ✧ Le 18 octobre 1999, M.J. Bonell a fait une présentation des Principes d'UNIDROIT au Comité sur le droit étranger et comparé du Barreau de la Ville de New York.
- ✧ Les Principes d'UNIDROIT ont également été présentés par M.J. Bonell à l'occasion du séminaire « *L'organisation mondiale pour un droit privé moderne à l'ère de la globalisation* » tenu au siège d'UNIDROIT le 25 novembre 1999, auquel ont participé notamment, le Ministre du Trésor italien, M. Giuliano Amato, et le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, M. Umberto Vattani.

En 1999, deux nouvelles versions linguistiques des Principes d'UNIDROIT sont parues : l'allemand et l'arabe, ce qui porte le nombre de versions linguistiques du texte intégral des Principes (règles et commentaires) à douze. En outre, le volume contenant les Rapports nationaux de 19 pays concernant les Principes d'UNIDROIT présentés au XVff Congrès international de droit comparé de l'Académie internationale de droit comparé (Bristol, 26 juillet - 1 août 1998) est paru. Ce volume est intitulé « *A New Approach to International Commercial Contracts : The UNIDROIT Principles* » ; il est édité par M.J. Bonell, Rapporteur général, et est publié par *Kluwer Law International*.

L'intérêt que suscitent les Principes d'UNIDROIT est corroboré par le nombre élevé (15.000) de consultations de la page principale du site Internet d'UNIDROIT qui leur est consacré (<http://www.unidroit.org/french/principles/pr-main.htm>).

## **2. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

Concernant le projet d'UNIDROIT en matière de garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, l'année 1999 a été marquée par l'examen de l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après, *avant-projet de Convention*), et l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (*avant-projet de Protocole aéronautique*) par la tenue de deux sessions d'experts gouvernementaux, sous les auspices conjoints d'UNIDROIT et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) (ci-après *sessions conjointes*), et la préparation de la troisième session. Lors des délibérations à la première des deux sessions, certains points ont été mis en évidence comme appelant une attention particulière et la constitution de groupes de travail spéciaux : si ceux-ci ont pu tenir la plupart de leurs réunions durant les sessions elles-mêmes, il a été nécessaire d'organiser des réunions du Groupe de travail informel sur l'insolvabilité et d'un Groupe de travail sur le Droit international public aussi entre les sessions conjointes. En outre, compte tenu du nombre élevé d'amendements renvoyés par la Plénière au Comité de rédaction durant la deuxième session, il a été nécessaire de convoquer un Comité de rédaction *ad hoc* pour achever la préparation de textes révisés en vue de la troisième session conjointe. Entre-temps, les travaux se sont poursuivis à bon rythme concernant la préparation et la mise au point d'un avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire (ci-après *avant-projet de Protocole ferroviaire*) et d'un avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux objets spatiaux (ci-après *avant-projet de Protocole spatial*).



## **I. AVANT-PROJETS DE CONVENTION / PROTOCOLE AERONAUTIQUE**

### **a) Première session conjointe**

Cette première session conjointe s'est tenue du 1 au 12 février 1999 avec la participation de 34 Etats <sup>1</sup>, cinq organisations intergouvernementales <sup>2</sup> et neuf organisations non-gouvernementales <sup>3</sup>. Mme E. Chiavarelli (Italie) a été élue Présidente, Mme G.T. Serobe (Afrique du Sud) première Vice-Présidente et M. J. Sánchez Cordero (Mexique), membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, deuxième Vice-Président. Sir Roy Goode (Royaume-Uni), membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Président du Comité d'étude d'UNIDROIT chargé de l'élaboration d'un avant-projet de Convention d'UNIDROIT relatif aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Comité pilote et de révision chargé de la dernière mise au point de ce texte a été élu Rapporteur. La session conjointe a constitué un *Comité de rédaction* <sup>4</sup>. Celui-ci a élu comme Président M. K.F. Kreuzer (Allemagne), membre du Comité d'étude et M. G. Lauzon (Canada) comme Vice-Président. La session conjointe a également constitué un *Groupe de travail sur le système d'inscription* <sup>5</sup> qui a élu comme Président M. R.C.C. Cuming (Canada), membre du Comité d'étude et Président du Groupe de travail sur le système d'inscription du Comité d'étude, et Mme. G.T. Serobe (Afrique du Sud) comme Vice-Présidente.

Comme cela indiqué ci-dessus, lors des délibérations de la session conjointe un certain nombre de questions ont été identifiées comme exigeant une attention particulière, à savoir, l'insolvabilité, la compétence, et les relations entre la future Convention d'UNIDROIT et la Convention sur la cession de créances à des fins de financement en préparation par un groupe de travail de la Commission pour le droit commercial international des Nations Unies (CNUDCI).

Premièrement, il a été convenu d'établir un *Groupe de travail informel sur l'insolvabilité* pour examiner les questions techniques relatives à l'insolvabilité soulevées par l'avant-projet de Convention et l'avant-projet de Protocole aéronautique en vue de la deuxième session, et en particulier les relations entre les futurs instruments et la Convention européenne sur certains aspects internationaux de la faillite de 1990, la Convention de l'Union européenne relative aux procédures d'insolvabilité de 1995 et la Loi modèle de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale de 1997.

---

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Malte, Mexique, Nigéria, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse et Venezuela.

<sup>2</sup> La Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol), l'Agence spatiale européenne, la Conférence de La Haye de droit international privé et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

<sup>3</sup> Le Groupe de travail aéronautique, la Fédération bancaire de l'Union Européenne, l'Association du transport aérien international, l'Association internationale du barreau, l'Union internationale du notariat latin, l'Association de droit international, l'Union internationale des wagons privés, le Groupe de travail ferroviaire, le Groupe de travail spatial.

<sup>4</sup> Le Comité de rédaction est composé des Etats suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Mexique, République de Corée et Singapour.

<sup>5</sup> Le Groupe de travail sur le système d'inscription est composé des Etats suivants: Afrique du Sud, Canada, (Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Japon, Mexique et Singapour.

Deuxièmement, il a été convenu que, eu égard aux nombreux problèmes soulevés par la question de la compétence dans le cadre des futurs instruments, les Secrétariats d'UNIDROIT et de l'OACI devraient examiner plus avant ces problèmes durant la période préparatoire de la deuxième session de la session conjointe à la lumière du droit national, des Conventions régionales sur le sujet et des observations que le Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé a accepté de formuler en la matière à la lumière de son travail actuel portant sur la préparation d'une Convention universelle sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des jugements.

Troisièmement, il a été décidé d'établir un groupe de travail informel pour examiner au cours de la session conjointe la mesure exacte d'un éventuel chevauchement entre les futurs instruments et la Convention de la CNUDCI susmentionnée, et les meilleurs moyens pour y remédier.

Une délégation a présenté une proposition durant la session conjointe, visant à l'examen d'une version refondue de l'avant-projet de Convention et de l'avant-projet de Protocole aéronautique, compte tenu en particulier de ce qu'il lui paraissait incertain que d'autres avant-projets de Protocoles voient effectivement le jour. On a cependant fait valoir en réponse le stade avancé de préparation des avant-projets de Protocoles ferroviaire et spatial. En outre, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), chargée de coordonner avec UNIDROIT le processus futur de consultation intergouvernemental relativement à l'avant-projet de Protocole ferroviaire <sup>6</sup> a indiqué son soutien au maintien du régime dualiste Convention / Protocole. Il a été convenu en conséquence qu'il serait prématuré de décider durant la première lecture de l'avant-projet de Convention et de l'avant-projet de Protocole d'un quelconque changement de la structure du nouveau régime international proposé.

## **b) Travaux intervenus entre les sessions conjointes**

### *i) Groupe de travail informel sur l'insolvabilité*

Le Groupe de travail informel sur l'insolvabilité, constitué conformément à la décision prise à la première session conjointe, pour examiner les dispositions pertinentes des avant-projets de Convention et de Protocole, s'est réuni à Rome les 1 et 2 juillet 1999 <sup>7</sup>. La présidence du Groupe de travail était assurée par Mme C. Allen (Royaume-Uni).

Le Groupe de travail a examiné les dispositions relatives à l'insolvabilité de l'avant-projet de Convention, mais en raison de la complexité des questions n'a pu examiner qu'une partie seulement de celles de l'avant-projet de Protocole, dont l'article XI posait des problèmes particuliers. Il a été convenu que le travail entrepris à Rome par le Groupe de travail informel sur l'insolvabilité devrait être poursuivi avec priorité à la deuxième Session conjointe.

### *ii) Groupe de travail sur le système d'inscription*

M. R.C.C. Cuming (Canada), Président du Groupe de travail sur le système d'inscription, a organisé une réunion informelle du Groupe à New York les 17 et 18 juin 1999

---

<sup>6</sup> En vertu d'une décision de la 4ème Assemblée Générale de l'OTIF à Athènes du 8 au 11 septembre 1997.

<sup>7</sup> avec la participation de délégations d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et des observateurs de l'Association internationale du barreau (IBA) et de la Fédération internationale des praticiens de l'insolvabilité ("Insol International") ainsi que du Groupe de travail aéronautique ("GTA").

<sup>8</sup>, qui a été consacrée à l'incidence des recommandations faites par le Groupe à la première session conjointe sur les dispositions relatives à l'inscription de l'avant-projet de Protocole, ainsi qu'à l'aspect structurel et politique du futur Registre international pour le matériel aéronautique.

### c) Deuxième Session Conjointe

La deuxième session conjointe s'est tenue à Montréal du 24 août au 3 septembre 1999, avec la participation de 38 Gouvernements <sup>9</sup> et, en qualité d'observateurs, de trois organisations intergouvernementales <sup>10</sup> et de six organisations non gouvernementales <sup>11</sup>. La Présidence était exercée par Mme E. Chiavarelli (Italie) et les fonctions de Rapporteur par Sir Roy Goode (Royaume-Uni).

Conformément à la demande d'une délégation au terme de la première session conjointe, une nouvelle discussion a eu lieu sur la structure des instruments en préparation. Tandis que trois délégations ont indiqué leur soutien au principe d'une Convention spécifiquement aéronautique, l'opinion majoritaire était qu'il serait prématuré de prendre une décision à ce stade, et qu'il était donc préférable de continuer pour le moment à travailler dans l'optique d'une Convention applicable à plusieurs types de matériels d'équipement. Il a cependant été reconnu qu'il conviendrait d'élaborer un texte refondu des avant-projets de Convention et de Protocole aéronautique qui pourrait constituer un outil utile pour la troisième session conjointe <sup>12</sup>.

Des progrès importants ont été faits au cours de la deuxième session conjointe sur les points identifiés comme posant problème lors de la première session. Les travaux du Groupe de travail informel sur l'insolvabilité ont été complétés par un *Groupe de travail sur l'insolvabilité élargi* <sup>13</sup>, qui a tenu cinq réunions <sup>14</sup>. Le Président du Groupe de travail informel a présidé la première réunion du Groupe de travail élargi, et les autres réunions ont été présidées par M. B.J. Welch (Royaume-Uni).

---

<sup>8</sup> Avec la participation des représentants des Gouvernements du Canada, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Irlande, du Japon, de Mexico et de Singapour, ainsi qu'un observateur représentant le Groupe de travail ferroviaire ("GTF") et des conseillers représentant le GTA et l'Association internationale du transport aérien (IATA).

<sup>9</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Malte, Mexique, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Suède, Suisse, Trinité et Tobago, Tunisie et Turquie.

<sup>10</sup> Eurocontrol, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ("CNUDCI"), et le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies ("U.N.O.O.S.A.").

<sup>11</sup> Le GTA, le *Centre for the Economic Analysis of Law*, Insol International, IATA, le GTF, et le Groupe de travail spatial ("GTS").

<sup>12</sup> Il faut observer que par lettre, adressée au Secrétaire Général d'UNIDROIT le 20 octobre 1999, la IATA a indiqué qu'elle avait décidé d'« appuyer officiellement le principe d'une Convention internationale indépendante pour les aéronefs et les moteurs d'aéronefs ». La IATA a en outre indiqué qu'elle travaillait sur un « projet informel de texte unifié » qui serait amendé au vu des « résultats finaux de la [deuxième session conjointe] ».

<sup>13</sup> L'Afrique du Sud, le Canada, l'Égypte et la Fédération de Russie ayant été ajoutés aux États invités à participer à la session de Rome du Groupe de travail informel sur l'insolvabilité.

<sup>14</sup> Auquel ont participé les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Canada, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Singapour et de la Fédération de Russie en tant que membres, et des représentants de la Chine et de la Suède en tant qu'observateurs. Les observateurs du GTA et de Insol International y ont pris part comme conseillers.

Le Groupe de travail sur l'insolvabilité a décidé de ne pas rouvrir la discussion sur les questions ayant fait l'objet d'un consensus au sein du groupe informel, et a concentré l'essentiel de ses efforts sur les articles XI et XII de l'avant-projet de Protocole aéronautique. La solution proposée pour l'article XI visait à offrir deux possibilités aux Etats, une fondée sur l' "option dure" figurant à l'article XI du texte soumis à la première session (prévoyant un délai déterminé pour la remise du bien aéronautique au créancier, à moins qu'il soit remédié à tous les manquements au plus tard à l'échéance de ce délai) et une autre adoptant une approche plus souple (prévoyant contrôle et discrétion judiciaires dans la réalisation par un créancier de la sûreté dont il est titulaire, sous la forme d'une garantie grevant un bien aéronautique) soumise par la délégation française lors de la réunion du Groupe de travail informel.

Des progrès importants ont aussi été accomplis à la deuxième session conjointe sur un autre point relevé à la première session comme exigeant une attention particulière à savoir la compétence, à la lumière notamment des observations de la Conférence de La Haye de droit international privé en particulier sous l'angle du projet de Convention universelle sur la compétence juridictionnelle et les effets des jugements étrangers en cours d'élaboration à La Haye. La Session conjointe a constitué un *Groupe de travail sur la compétence*, et celui-ci, qui s'est réuni à deux reprises sous la présidence de M. A.T. Leinonen (Finlande)<sup>15</sup>, a proposé un certain nombre de recommandations, destinées surtout à appuyer les travaux du Comité de rédaction.

Le *Groupe de travail sur l'inscription* s'est aussi réuni durant la deuxième session conjointe pour achever l'examen des dispositions relatives à l'inscription des avant-projets de Convention et de Protocole aéronautique, entrepris lors de la première session conjointe. M. R.C.C. Cuming (Canada) a présidé ses réunions<sup>16</sup>.

La deuxième session conjointe a dûment examiné les recommandations des Groupes de travail sur l'insolvabilité, la compétence et l'inscription et a ainsi pu achever sa seconde lecture des avant-projets de Convention et de Protocole aéronautique. Le Comité de rédaction (présidé par M. K.F. Kreuzer)<sup>17</sup> a examiné une large part des questions qui lui ont été soumises par la Plénière, mais en raison de leur nombre élevé, il n'a pu achever l'examen de toutes les dispositions des avant-projets de Convention et de Protocole aéronautique. Il n'a pas eu le temps, en particulier, de revoir les dispositions des deux textes relatives à l'insolvabilité, à la compétence et à l'inscription.

En conséquence, la session conjointe a décidé de confier à M. Kreuzer la tâche d'organiser un petit groupe d'*amici curiae*<sup>18</sup> chargé de porter à terme les travaux que le Comité de rédaction n'avait pu achever lors de la session. Le mandat de ce groupe *ad hoc*

---

<sup>15</sup> Avec la participation des représentants d'Allemagne, d'Argentine, d'Autriche, du Canada, de Chine, d'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, de Finlande, de France et du Japon, et de l'observateur du GTA comme conseiller.

<sup>16</sup> Auxquelles ont participé les représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, du Japon et de Singapour. Les observateurs du GTA et de la IATA ont également participé en tant que conseillers.

<sup>17</sup> Avec la participation des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Canada, de l'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Mexique, de la République de Corée et de Singapour en tant que membres, d'un représentant de la Tunisie en tant qu'observateur, du Professeur R. Goode en tant que Rapporteur et des observateurs du GTA et de la IATA en tant que conseillers.

<sup>18</sup> Seuls les représentants de l'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de la France siègeraient dans ce groupe restreint en tant que membres, avec l'assistance du Professeur Goode en tant que Rapporteur, de M. J. Wool (GTA) en tant que conseiller pour les aspects aéronautiques des textes et du Dr. K. El Hussainy (Egypte) et du Dr. H.-G. Bollweg (Allemagne) en tant que consultants pour le compte de l'OACI.

ressort des décisions prises par la session conjointe telles que reflétées dans le rapport de la session.

Le *Groupe de rédaction ad hoc* constitué par la deuxième session conjointe s'est réuni à Rome du 25 au 27 novembre 1999, avec la participation de M. Kreuzer (Président), MM. J.M. Deschamps (Canada) et O. Tell (France) (membres), Sir Roy Goode (rapporteur), et M. Wool (conseiller). Il a préparé des textes révisés des avant-projets de Convention et de Protocole aéronautique, sur la base des textes révisés préliminaires préparés par Sir Roy Goode.

Ces textes révisés constitueront le point principal de l'ordre du jour de la troisième session conjointe, qui se tiendra à Rome du 20 au 31 mars 2000. Cette session sera également saisie des conclusions des travaux du *Groupe de travail sur le droit international public* qui s'est réuni à Cape Town (Afrique du Sud) les 8 et 9 décembre, et sur le Train bleu à destination de Prétoria les 10 et 11 décembre 1999.

Le Groupe de travail sur le droit international public a été constitué à la deuxième session conjointe pour examiner un certain nombre de problèmes identifiés lors de la deuxième lecture des avant-projets de Convention et de Protocole aéronautique<sup>19</sup>. Mme G.T. Serobe a été élue présidente, M. Sanchez Cordero, premier vice-président et M. G. Grall (France) deuxième vice-président.

Le Groupe avait pour mandat d'examiner: (1) les relations entre les avant-projets de Convention/Protocole aéronautique et d'autres Conventions existantes ou en préparation (Convention de Chicago de 1944 relative à l'aviation civile internationale et ses Annexes; la Convention de Genève de 1948 relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronefs; la Convention de Rome de 1933 pour l'unification de certaines règles relatives à la saisie conservatoire des aéronefs; les Conventions d'UNIDROIT de 1988 sur le crédit-bail international et sur l'affacturage international, et future Convention de la CNUDCI sur la cession de créances à des fins de financement); (2) les relations entre les avant-projets de Convention et de Protocole aéronautique et d'autres Protocoles futurs; (3) les différents aspects des dispositions finales à inclure dans la future Convention et dans le futur Protocole aéronautique (déclarations et réserves, dénonciations, règles de réciprocité, entrée en vigueur, clauses de l'Etat fédéral et harmonisation du libellé utilisé dans les dispositions finales des projets de Convention/Protocole aéronautique); (4) les dispositions transitoires; et (5) la responsabilité internationale, l'immunité et les privilèges de l'Autorité de surveillance et du Conservateur.

Le Groupe a tenu plusieurs réunions informelles lors de la session conjointe pour organiser ses travaux et il a été décidé que les différents membres du Groupe se répartiraient la tâche de préparer des documents de travail sur les différents sujets.

---

<sup>19</sup> Ont participé aux travaux de ce Groupe en tant que membres les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la République de Corée, de l'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Irlande, du Japon, du Mexique, du Royaume-Uni et de la Fédération de Russie, et, en tant qu'observateurs, les représentants de Singapour et de la Tunisie. La CNUDCI, UNOOSA, le GTF, le GTS, la Conférence de La Haye de droit international privé, le GTA, la IATA ainsi que le Professeur C. Chinkin (Australie), co-auteur du document préliminaire portant sur les relations juridiques qu'entretiennent l'avant-projet de Convention et ses futurs Protocoles, soumis lors des première et deuxième sessions conjointes, ont participé avec le statut de conseillers.

Le Groupe de travail se réunira à nouveau au début de la troisième session conjointe pour achever ses travaux avant de soumettre ses recommandations à la session conjointe. Il lui reste à examiner plusieurs questions que les membres du Groupe de travail ont renvoyées pour examen plus approfondi lors de la réunion de l'Afrique du Sud ainsi que les projets de dispositions sur l'adoption des futurs Protocoles que le Groupe de travail a décidé en Afrique du Sud de confier à Mme Chinkin.

## **II. AVANT-PROJETS DE PROTOCOLES FERROVIAIRE ET SPATIAL**

### **a) Avant-projet de Protocole ferroviaire**

Durant l'année 1999, parallèlement aux travaux de la session conjointe, les Groupes de travail ferroviaire et spatial ont avancé dans leur travaux.

Les travaux du GTF relatifs à l'élaboration d'un avant-projet de Protocole ferroviaire<sup>20</sup> ont été achevés à l'issue de la cinquième réunion de ce groupe qui s'est tenue à Londres le 5 juillet 1999. Les réunions précédentes avaient eu lieu à Bruxelles le 30 septembre 1997, à Zürich les 15 décembre 1998 et 4 mars 1999 et à Bruxelles le 11 mai 1999. Le GTF, dont les travaux sont coordonnés par M. H. Rosen, rassemble des représentants des fabricants, financeurs et exploitants du matériel roulant ferroviaire ainsi que les organisations internationales intéressées<sup>21</sup>. A la septième réunion du Groupe qui se tiendra à Londres le 19 janvier 2000, l'avant-projet de Protocole ferroviaire sera amendé pour tenir compte des amendements portés à l'avant-projet de Convention et l'avant-projet de Protocole aéronautique lors de la réunion du Comité de rédaction *ad hoc*.

Par la suite, l'avant-projet de Protocole ferroviaire sera transmis à UNIDROIT, qui, conformément à la décision prise par le Conseil de Direction d'UNIDROIT à sa 78<sup>ème</sup> session (Rome, 12-16 avril 1999) a convoqué une réunion d'un Comité pilote et de révisions afin de l'examiner du point de vue de sa compatibilité et cohérence avec l'avant-projet de Convention, qui se tiendra à Rome les 16 et 17 mars 2000. Ce Comité comprendra non seulement des représentants du Conseil de Direction d'UNIDROIT mais aussi du GTF et d'organisations nationales et internationales qui ont pris part dans l'élaboration de l'avant-projet de Protocole ferroviaire. Il appartiendra ensuite, sous réserve de l'approbation du Conseil de Direction, à UNIDROIT et à l'OTIF de soumettre l'avant-projet de Protocole ferroviaire aux négociations intergouvernementales<sup>22</sup>.

Entre-temps, les réflexions relatives à l'établissement d'un registre pour le matériel roulant ferroviaire aux fins de la future Convention d'UNIDROIT ont permis à certains des principaux opérateurs du secteur ferroviaire de conclure à la nécessité d'un système d'inscription répondant à des finalités multiples, dont celle de la future Convention, mais pouvant aussi servir à des nécessités plus générales d'organisations telles que l'O.T.I.F. et l'Union internationale des chemins de fer. Cette dernière et Eurofima, conjointement à d'autres organisations intéressées telles que l'O.T.I.F. et l'Association américaine des

---

<sup>20</sup> Cf. *Revue de droit uniforme* 1997, 714-716.

<sup>21</sup> En particulier l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (O.T.I.F.), l'Union internationale des wagons privés, l'Union internationale des chemins de fer, la Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire (Eurofima) et l'Union des industries ferroviaires européennes (Unife). Le Secrétariat d'UNIDROIT a pris part à certaines de ces réunions ainsi que des membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

<sup>22</sup> Cf. note 6 *supra*.

chemins de fer, procèdent actuellement à l'examen de la possibilité de constituer un tel registre à usages multiples pour le matériel roulant ferroviaire.

Les travaux du GTF ont fait l'objet de présentations à différentes conférences internationales destinées au secteur ferroviaire. Ainsi, une session du *European Rail Finance & Leasing Forum*, tenue à Bruxelles les 10 et 11 mai 1999, a été consacrée à l'examen de la future Convention d'UNIDROIT concernant le matériel roulant ferroviaire. M. Rosen et M. R. Reinhold (Suisse), membre du GTF, ont présenté des rapports.

#### **b) Avant-projet de Protocole spatial**

Les travaux du GTS relatifs à l'élaboration d'un avant-projet de Protocole concernant les questions spécifiques au matériel spatial<sup>23</sup>, se poursuivent sur la base d'un document de travail préparé en janvier 1999 et mis à jour en janvier 2000 par M. P.D. Nesgos, coordonateur du GTS.

Le premier de ces deux projets a été présenté par M. M.J. Stanford (UNIDROIT) lors du Colloque international sur *Les organisations internationales et le droit de l'espace: leurs rôles et contributions* organisé à Pérouse (Italie) les 6 et 7 mai 1999 en préparation à la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), et à l'*Atelier sur le droit de l'espace au 21<sup>ème</sup> siècle*, organisé à Vienne (Autriche) (20-23 juillet 1999) dans le cadre d'UNISPACE III. A cette dernière occasion, M. Stanford a demandé à la Conférence de marquer l'importance des travaux de l'Institut dans le contexte de la commercialisation de l'espace et de souligner l'opportunité que se tienne dans de brefs délais une réunion informelle *ad hoc* des Gouvernements membres du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace (COPUOS) et des organisations intergouvernementales ayant un rôle régulateur dans les matières concernant l'espace extra-atmosphérique, notamment en vue d'identifier les moyens les plus appropriés de soumettre l'avant-projet de Protocole spatial aux négociations intergouvernementales.

Ces recommandations semblent avoir été entendues puisque le projet de rapport de UNISPACE III<sup>24</sup> mentionne la nécessité que les Etats membres des Nations Unies tiennent compte « des différents aspects des questions de [...] et de garanties de la propriété afin de parvenir à un cadre juridique global cohérent », que les « organisations internationales concernées constituent des forums conjoints efficaces spécifiques »<sup>25</sup> et que le Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace traite « la question de la garantie de la propriété pour les objets spatiaux »<sup>26</sup>.

Tant UNIDROIT que le GTS tendent à croire que l'organisation intergouvernementale appropriée avec laquelle UNIDROIT pourrait porter l'avant-projet de Protocole spatial au stade des négociations intergouvernementales serait l'Organisation des Nations Unies, compte tenu notamment que le Traité sur l'espace et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ont été conclus sous ses auspices et que cette dernière Convention prévoit que le Secrétaire Général des Nations Unies tiendra un registre reportant les informations concernant les objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique<sup>27</sup>.

---

<sup>23</sup> Cf. *Revue de droit uniforme* 1997, 714-716.

<sup>24</sup> Cf. A/CONF.184/6.

<sup>25</sup> *Idem*, § 369 *in fine*.

<sup>26</sup> *Idem*, § 370 *in fine*.

<sup>27</sup> Cf. l'article III de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

L'Office des Nations Unies pour les affaires extra-atmosphériques (UNOOSA) a décidé d'organiser une présentation informelle de l'application de l'avant-projet de Convention aux objets spatiaux en collaboration avec UNIDROIT à Vienne dans le premier trimestre de 2000. Cette présentation sera destinée aux représentants des Etats membres du COPUOS. Le Secrétariat d'UNIDROIT a aussi été invité à présenter un rapport à la 39<sup>ème</sup> session de Comité juridique du COPUOS qui se tiendra à Vienne du 27 mars au 7 avril 2000.

Le Secrétariat d'UNIDROIT a déployé ses meilleurs efforts pour faire mieux connaître dans les milieux du financement spatial les avantages escomptés du futur Protocole spatial. Le Secrétaire Général a ainsi fait une présentation au 8<sup>th</sup> *Practitioner's Forum*, organisé par le Centre européen de droit spatial à Paris le 26 novembre 1999. Le Secrétariat a aussi participé activement à l'organisation d'un atelier intitulé « *Protecting security interests in satellites : will international uniformity facilitate satellite financing ?* » qui se tiendra à Londres le 27 janvier 2000 à l'occasion de la Conférence annuelle de financement espace & satellites, destiné à offrir aux financeurs de l'espace l'occasion de présenter leurs observations sur le projet et sur son importance au regard des problèmes pratiques auxquels ils sont confrontés. Les débats de l'atelier seront modérés par M. Stanford, et le panel de rapporteurs sera composé de Sir Roy Goode, M. Nesgos, M. G. Lafferranderie (Conseiller juridique, Agence spatiale européenne), Mme M. Leimbach (Département juridique, Crédit Lyonnais), et M. D. Risser (Avocat, DaimlerChrysler Aerospace).

### **3. Le franchisage**

A sa 77<sup>ème</sup> session (février 1998) le Conseil de Direction de l'Institut a autorisé la publication du Guide d'UNIDROIT sur les accords internationaux de franchise principale. La version anglaise du *Guide* a été publiée en septembre 1998<sup>28</sup>, les traductions en français et en espagnol alors entreprises devraient être publiées courant 2000.

En même temps, le Conseil de Direction a accepté la proposition du Secrétariat que le Comité d'étude sur le franchisage procède à la préparation d'une loi modèle sur le franchisage. La proposition du Secrétariat se fondait sur l'intérêt croissant montré par la communauté professionnelle concernée. En effet, l'essor du franchisage résulte pour une large part de l'adoption de législations en la matière dans plusieurs pays pour s'opposer à certaines pratiques abusives générées par la croissance du franchisage. Les milieux du franchisage pensaient que les lois adoptées témoignaient dans plusieurs cas d'un manque de connaissance de l'opération et risquaient d'entraver son développement, de sorte qu'il convenait si possible d'éviter que de semblables lois soient adoptées dans d'autres pays. Si UNIDROIT préparait une loi modèle, qui par définition serait un instrument équilibré eu égard à la nature de l'organisation et aux garanties qu'offrait celle-ci, les législateurs disposeraient d'un instrument qui contribuerait à l'expansion du franchisage au lieu de le freiner.

Sur la base de ces considérations, le Conseil de Direction a accepté la proposition du Secrétariat et a décidé d'autoriser le Comité d'étude sur le franchisage d'aller de l'avant dans la préparation d'une loi modèle. La proposition a ensuite été entérinée par l'Assemblée Générale de l'Institut à sa 52<sup>ème</sup> session le 27 novembre 1998, dans le cadre de l'approbation du Programme de Travail pour la période triennale 1999-2001.

---

<sup>28</sup>

Voir *infra* la section traitant des Publications de l'Institut.



Suite aux décisions du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale, un comité de rédaction du Comité d'étude sur le franchisage s'est réuni à Rome du 14 au 16 janvier 1999 pour préparer un premier projet d'une future loi modèle. Ce texte a été soumis au Conseil de Direction à sa 78<sup>ème</sup> session en avril 1999, et a été examiné de façon détaillée par le Comité d'étude dans son ensemble à sa 4<sup>ème</sup> session les 9 et 10 décembre 1999. La 5<sup>ème</sup> session du Comité d'étude se tiendra en octobre 2000.

Le projet de loi modèle est limité à la communication précontractuelle des informations. La décision de donner à la loi modèle ce champ d'application restreint tenait au fait que même s'il s'agissait là de l'un des nombreux aspects du franchisage, il n'en était pas moins crucial, et que la plupart des litiges dérivait de ce que le franchisé prétendait n'avoir pas reçu du franchiseur les informations voulues avant la conclusion du contrat. Le comité d'étude a estimé qu'il était préférable de ne pas aborder les questions se posant dans le cadre de la relation contractuelle des parties compte tenu de la difficulté d'établir une réglementation uniforme pour les opérations de franchisage. La loi modèle vise à s'appliquer tant au franchisage interne qu'international, et à différents types de contrats, ceux qui portent sur la franchise d'unités simples, sur la franchise principale ou encore les accords de développement.

L'Institut a l'intention d'assortir la loi modèle, lorsqu'elle sera achevée, de notes explicatives détaillées. Celles-ci expliqueront chacune des dispositions et les raisons ayant présidé à leur adoption, mais aussi la question plus générale des différentes possibilités ouvertes aux législateurs nationaux et les éléments qu'ils pourront examiner lors de la décision d'adopter une loi sur le franchisage.

Les travaux de l'Institut sur la loi modèle ont été illustrés par Mme L. Peters (UNIDROIT) au 16<sup>ème</sup> Séminaire conjoint Association internationale du franchisage / Association internationale du Barreau (IBA) à Washington en mai 1999, et à la Conférence de 1999 de l'IBA, Section de droit des affaires (Barcelone, septembre/octobre 1999).

#### **4. La protection internationale des biens culturels**

La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée et ouverte à la signature le 24 juin 1995, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1998 à la suite du dépôt du cinquième instrument. Au 31 décembre 1999, la Convention comptait les douze Etats contractants suivants : Bolivie, Brésil, Chine, El Salvador, Equateur, Finlande, Hongrie, Italie, Lituanie, Paraguay, Pérou, et Roumanie (voir *infra* le point relatif à l'acceptation des Conventions d'UNIDROIT). La procédure de ratification ou d'adhésion est en cours dans d'autres pays.

Depuis l'adoption de la Convention, le Secrétariat d'UNIDROIT a poursuivi ses efforts pour la faire connaître le plus possible en participant à un certain nombre de manifestations au cours desquelles la Convention a été examinée. Parmi celles-ci, il convient de mentionner en particulier, sur le plan intergouvernemental, la 10<sup>ème</sup> session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale qui s'est tenue à Paris en janvier. Le Secrétariat a également participé au mois de septembre 1999 à un atelier régional pour les pays d'Amérique latine, organisé par INTERPOL et le Ministère de la Culture du Pérou à Cuzco, et l'Institut a été représenté par un membre du Conseil de Direction à une conférence sur le trafic illicite des biens culturels volés dans les Amériques qui s'est tenue à Mexico au mois de décembre, à

l'initiative conjointe de l'UNESCO et d'INTERPOL. Au cours de ces manifestations, les participants (hauts fonctionnaires des Ministères de la Culture, directeurs de musées, policiers, douaniers ...) se sont familiarisés avec l'arsenal juridique en matière de protection des biens culturels et ce fut l'occasion de stimuler l'adhésion des divers pays aux instruments juridiques utiles pour combattre le trafic illicite dans ce domaine.

Le Secrétariat a également été invité à participer à une Réunion d'experts organisée à Helsinki en novembre 1999 par le Centre ibéro-américain de l'Université de Helsinki, le Ministère des affaires étrangères de Finlande et la Commission européenne. Cette réunion faisait suite au Sommet des Chefs d'Etats de Rio de Janeiro de juin 1999 et avait pour objectif de mettre en place une stratégie des relations culturelles entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes. A l'issue de toutes ces manifestations, des recommandations ont été adoptées demandant aux Etats de devenir parties à la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

L'Institut a par ailleurs accueilli en 1999 trois chercheurs dans le cadre du programme de bourses de recherches d'UNIDROIT, qui ont étudié la Convention de 1995 de façon approfondie pendant une période de deux mois. Il s'agit du Professeur Shyllon (Nigéria) qui a fait une étude sur la Convention (du point de vue des pays africains) et l'arbitrage, du Professeur Rahmaoui (Algérie) qui a étudié la Convention du point de vue des pays du Maghreb, et enfin de M. Fernandez da Silva (Brésil) qui s'est penché sur l'application de la Convention d'UNIDROIT dans le Mercosur. L'objectif de ces trois chercheurs était de promouvoir la Convention sur les biens culturels dans leur région et d'en recommander l'adhésion.

La Convention continue de faire l'objet d'articles publiés dans des revues juridiques ainsi que dans la presse internationale.

## **5. Les règles transnationales de procédure civile**

A sa 78<sup>ème</sup> session en avril 1999, le Conseil de Direction a demandé au Président d'UNIDROIT "de constituer, avec le Directeur de l'*American Law Institute*, un Comité d'étude composé de représentants de différents systèmes juridiques, ayant pour tâche d'explorer la possibilité d'élaborer des principes généraux en matière de procédure civile, constituant une première étape dans l'élaboration de règles transnationales de procédure civile" (cf. UNIDROIT. 1999 C.D. (78) 23, p. 11). Le Comité d'étude nouvellement constitué tiendra sa première session au siège d'Unidroit à Rome, du 22 au 26 mai 2000.

## **B. ACTIVITES SUBSIDIAIRES A L'UNIFICATION DU DROIT**

### **1. Programme de coopération juridique**

On rappellera que le programme de coopération juridique est centré sur l'information concernant les travaux de l'Institut et sur les opportunités de formation et de recherches pour des juristes de haut niveau, notamment grâce à un programme de bourses à l'intention de juristes de pays en développement ou en transition économique.

#### **a) Colloques et rencontres**

« Les Conventions internationales uniformes de droit commercial, la *lex mercatoria* et les Principes d'UNIDROIT », Université de Vérone (Italie), Faculté de droit, 4-6 novembre 1999. Les discussions ont été centrées sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, avec : leur rôle dans la jurisprudence arbitrale, leurs relations avec la *lex mercatoria*, et leur mise en comparaison avec les Conventions internationales de droit uniforme. UNIDROIT était représenté par le Secrétaire Général, qui a présenté un rapport sur « Les Conventions internationales uniformes de droit commercial et autres formes d'instruments : avantages, inconvénients et critères de choix ».

### **b) Programme de bourses de recherches**

Au cours de sept ans d'activité, le Programme de bourses a permis à 71 chercheurs provenant de 36 pays différents d'effectuer à la Bibliothèque de l'Institut des recherches approfondies sur le sujet de leur choix, en rapport avec les activités d'UNIDROIT et/ou le droit uniforme, participant ainsi à la réalisation des objectifs d'UNIDROIT de promotion du droit uniforme.

Douze chercheurs ont été accueillis au cours de l'année 1999, conformément à la décision prise par le Comité des bourses du Conseil de Direction à sa réunion de 1999, et grâce au soutien des donateurs suivants: Gouvernement français, Gouvernement de la République de Corée, et Gouvernement finlandais, avec une participation du budget général d'UNIDROIT.

Ont ainsi bénéficié du Programme les personnes suivantes: M. Alexei G. Doudko (Fédération de Russie), M. Fernando Fernandez da Silva (Brésil), M. Jorge Jaramillo Vargas (Colombie), M. Kamil Kiljanski (Pologne), Mme Milena Minkova (Bulgarie), M. Marco Perez (Colombie), M. Kamel Rahmaoui (Algérie), M. Zafrullah Salim (Indonésie), M. Folarin Shyllon (Nigéria), M. Taryana Soenandar (Indonésie), Mme Flutura Tafaj (Albanie), M. Ignacio Vera Estrada (Mexique).

### **c) Stagiaires et chercheurs**

L'Institut a accueilli en 1999 les stagiaires et chercheurs suivants : Mlle Marie-Claude Miot (France), Mlle Mary Jeanne Phelan (Canada), M. Jan Ulrich Wacke (Allemagne), Mlle Eva Kremer (Allemagne), Mlle Daphné Richmond (France) et M. Sven Schilf (Allemagne).

M. Eric Carpano, qui était associé au Secrétariat depuis le mois d'avril 1998 pour une période de seize mois comme coopérant du service national français, a achevé sa période de coopération en août 1999.

## **2. Création d'une base de données sur le droit uniforme**

L'année 1999 a été marquée par l'allocation en juillet 1999, d'une donation à UNIDROIT de 50.000 US\$ de l' *International Centre for Automated Information Research (ICAIR)* pour la mise sur pied de la base. Cette somme devrait être suffisante pour l'achat du logiciel, et financer le début des travaux de collecte et de traitement des données à insérer dans la base. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration de la Fondation de droit uniforme à sa deuxième session en février 1998, les travaux porteront en premier lieu sur la Convention de Genève de 1956 relative au contrat de transport de marchandises par route (CMR).

En ce qui concerne le logiciel, le Secrétariat à la fin de l'année examinait deux propositions et attendait l'avis d'experts extérieurs. Pour le recueil et le traitement des données, l'Institut a bénéficié de la collaboration de Mlle Marie-Claude Miot, de l'Université de Poitiers, stagiaire à UNIDROIT pendant 2 mois à la fin de 1999.

Enfin les contacts se sont poursuivis avec l' *Union internationale des transports routiers* en vue de la partie de la base qui sera consacrée à la CMR.

### **3. Fondation de droit uniforme**

A sa 78<sup>ème</sup> session, tenue en avril 1999, le Conseil de Direction a procédé à la réélection du Conseil d'administration de la Fondation de droit uniforme, dont le mandat expirait le 30 juin 1999. Le Conseil a décidé de reconduire MM. Hartkamp et Madl, membres sortants, et de nommer MM. Goode et Putzeys, comme nouveaux membres. Il était aussi entendu que les deux membres du Conseil d'administration ne siégeant pas au Conseil de Direction, à savoir MM. Siehr et Wallace, continueraient d'y participer. Le Conseil a également noté que M. Herbert Kronke, nouveau Secrétaire Général à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1998, remplacerait d'office l'ancien Secrétaire Général de l'Institut, M. Malcolm Evans.

La troisième réunion du Conseil d'administration de la Fondation de droit uniforme s'est tenue à Rome le 16 avril 1999. La réunion a été centrée sur la base de données sur le droit uniforme, en particulier ses possibilités de financement et les problèmes liés au manque de ressources, notamment en temps et en moyens financiers permettant de rétribuer des chercheurs indépendants chargés de recueillir et traiter l'information. Des catégories d'institutions pouvant être approchées aux fins de financement ont été identifiées.

### **4. Acceptation des Conventions d'UNIDROIT**

Le Secrétariat a continué tout au long de l'année 1999 à faire de son mieux pour promouvoir les Conventions d'UNIDROIT, tant par leur présentation lors de conférences que par des articles.

En ce qui concerne la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés de 1995 qui est entrée en vigueur en 1998, cinq Etats ont déposé des instruments de ratification ou d'adhésion en 1999 : Brésil (23 mars 1999, avec entrée en vigueur le 1 septembre 1999), Bolivie (13 avril 1999, avec entrée en vigueur le 1 octobre 1999), El Salvador (16 juillet 1999, avec entrée en vigueur le 1 janvier 2000), Finlande (14 juin 1999, avec entrée en vigueur le 1 décembre 1999), et Italie (11 octobre 1999, avec entrée en vigueur le 1 avril 2000). A ce jour, les Etats contractants à la Convention sont au nombre de douze.

### **5. Organisation d'un congrès ou d'une manifestation sur le droit uniforme**

Le 25 novembre 1999, faisant suite à la tenue de la 53<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, un séminaire – "*L'organisation mondiale pour un droit privé moderne à l'ère de la globalisation*" –, s'est tenu à l'intention d'un large public formé de représentants diplomatiques des Etats membres et non membres à Rome, de représentants d'institutions italiennes en rapport avec l'Institut et des milieux de la pratique et des affaires,

d'universitaires et de chercheurs italiens et étrangers. Le séminaire était destiné à présenter des thèmes traités récemment ou en cours d'étude, et à fournir ainsi une illustration du rôle d'UNIDROIT.

Le séminaire était placé sous la présidence de M. Umberto Vattani, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères. Après la bienvenue du Président d'UNIDROIT, M. Luigi Ferrari Bravo, et une allocution introductive du M. Giuliano Amato, Ministre du Trésor, les thèmes suivants ont été présentés:

- ✧ UNIDROIT's preparation of a Convention creating a new international interest in high-value mobile equipment (Sir Roy Goode, Oxford/Harvard)
- ✧ La Convention d'UNIDROIT sur la protection des biens culturels: un équilibre délicat et nécessaire (M. P. Lalive, Genève)
- ✧ I Principi UNIDROIT: verso un diritto mondiale dei contratti commerciali internazionali (M. M.J. Bonell, Rome)
- ✧ Les initiatives d'UNIDROIT en matière de franchisage: vers un système moderne et plus transparent de distribution des marchandises et des services (O. Binder, Avocat, Paris)
- ✧ UNIDROIT and international capital markets (M. H. Kronke, Secrétaire général, UNIDROIT)

Les Conclusions ont été présentées par M. P. Rescigno (Rome).

## 6. UNIDROIT sur Internet – [www.unidroit.org](http://www.unidroit.org)

Le site officiel d'UNIDROIT sur Internet s'affirme comme moyen extrêmement utile de promotion des activités d'UNIDROIT et de ses instruments. La moyenne des contacts quotidiens à la page d'accueil de la version anglaise se sont élevés à 135 en 1999.

Le site est régulièrement étoffé et mis à jour. Il est structuré comme suit :

- ✧ *Présentation d'UNIDROIT* contenant des renseignements généraux sur l'Institut, ses méthodes de travail, le programme de travail en cours, y compris les activités subsidiaires telles que le programme de recherches et les publications, et une liste des réalisations;
- ✧ *Activités d'UNIDROIT* : section de la *Revue de droit uniforme* reflétant les activités en cours;
- ✧ *Projets actuels* : textes de l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques;
- ✧ *Conventions d'UNIDROIT*, reproduisant le texte de six Conventions d'UNIDROIT – Convention internationale sur le contrat de voyage (Bruxelles, 1970), Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international (Washington, 1973), Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises (Genève, 1983), Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international (Ottawa, 1988), Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international (Ottawa, 1988) et Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (Rome, 1995) – ainsi que l'état de leur mise en œuvre et une bibliographie sélectionnée;

- ◊ *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international*, avec le texte intégral des Principes y compris la clause type approuvée par le Conseil de Direction en 1999 à l'intention des parties souhaitant stipuler que leur contrat sera régi par les Principes d'UNIDROIT, une ample bibliographie, des sommaires de jurisprudence, et de brefs rapports sur les sessions du Groupe de travail chargé de la préparation de la II<sup>ème</sup> Partie des Principes d'UNIDROIT.
- ◊ *Franchisage* : présentation des travaux de l'Institut, en particulier du Guide d'UNIDROIT sur les accords internationaux de franchise principale, et une version mise à jour de son Annexe 3 : « Législations et réglementations en matière de franchisage ».
- ◊ *Publications d'UNIDROIT* : en particulier la Revue de droit uniforme avec les index et tables annuels, et l'article phare de chaque numéro ;
- ◊ Une liste des *Bibliothèques dépositaires* des documents d'UNIDROIT ;
- ◊ *Bibliothèque d'UNIDROIT*, avec une brève présentation des collections et des installations.

Un certain nombre de moteurs de recherche commerciaux et de références commerciales et universitaires citées sur Internet ont reçu avis de l'existence du site d'UNIDROIT, lequel est cité sur une centaine de sites au moyen de liens.

## 7. Bibliothèques dépositaires des documents d'UNIDROIT

L'invitation du Secrétariat d'UNIDROIT aux Etats membres de désigner une bibliothèque dépositaire pour les *Actes et publications* d'UNIDROIT a été bien reçue. Trente bibliothèques dans le monde ont été désignées à cet effet en 1999.

Les Actes et documents d'UNIDROIT (rapports sur les activités en cours préparés par le Secrétariat à l'intention du Conseil de Direction d'UNIDROIT, études et rapports des comités d'étude sur les sujets du Programme de travail et rapports des sessions annuelles de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT) qui sont disponibles (en anglais et en français) depuis 1997 sur support CD-ROM, ainsi que la nouvelle série de la *Revue de droit uniforme* depuis 1996, sont remis gratuitement aux bibliothèques dépositaires des documents d'UNIDROIT, dans les Etats membres.

L'index des documents pour chaque collection annuelle est accessible sur la page <[www.unidroit.org/french/publications/proceedings/main.htm](http://www.unidroit.org/french/publications/proceedings/main.htm)>. Le site Internet d'UNIDROIT <[www.unidroit.org](http://www.unidroit.org)> et les Actes et documents d'UNIDROIT constituent une source complète d'information et de documentation sur l'Institut, ses réalisations et ses activités en cours.

Les bibliothèques et institutions suivantes ont été désignées comme dépositaires de la documentation d'UNIDROIT:

Afrique du Sud:	Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Le Cap
Allemagne:	Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdrukschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch, Berlin < <a href="http://www.sbb.spk-berlin.de">www.sbb.spk-berlin.de</a> >
Argentine:	Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado, Talchano 550. Piso 4. Oficina 4002, C.P. 1013 Buenos Aires
Australie:	National Library of Australia, Canberra < <a href="http://www.nla.gov.au">www.nla.gov.au</a> >
Autriche:	Oesterreichischen Nationalbibliothek, Vienne < <a href="http://www.onb.ac.at">www.onb.ac.at</a> >

- Brésil: Serviço de Biblioteca e documentação – SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito <[www.usp.br/fd/bibli.htm](http://www.usp.br/fd/bibli.htm)>
- Chine (Rép. pop.): Trade Policy Library, Department of Treaty and Law, Ministry of Foreign Trade and Economic Cooperation (MOFTEC), Pékin <[www.moftec.gov.cn/moftec/main.html](http://www.moftec.gov.cn/moftec/main.html)>
- Corée (Rép. de): Library of the Institute for Foreign Affairs and National Security (IFANS), Seokho-gu Seokho-dong 1376-2, Seoul
- Egypte: Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Cooperation, Ministry of Justice, le Caire
- Etats-Unis d'Amérique: Arthur W. Diamond Law Library, Columbia University in the City of New York <[library.law.columbia.edu](http://library.law.columbia.edu)>
- Finlande: Eduskunnan Kurjasto, Helsinki <[www.eduskunta.fi/kirjasto](http://www.eduskunta.fi/kirjasto)>
- France: Bibliothèque nationale de France, Paris <[www.bnf.fr](http://www.bnf.fr)>  
Bibliothèque inter-universitaire Cujas, Paris <[www-cujas.univ-paris1.fr/droite.html](http://www-cujas.univ-paris1.fr/droite.html)>
- Grèce: Institut hellénique de droit international et étranger, Athènes
- Inde: Library of the Indian Society of International Law, 9 Bhagwandass Road, New Delhi 110001
- Luxembourg: Centre Universitaire de Luxembourg  
Bibliothèque Nationale de Luxembourg
- Malta: Library Services, University of Malta, Msida <[www.lib.um.edu.mt](http://www.lib.um.edu.mt)>
- Mexique: Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado, A.C., Albatroses No. 103 Lomas de las Aguilas C.P. 01730 Mexico
- Mexique: Library, National University of Mexico, Mexico <[www.unam.mx](http://www.unam.mx)>
- Norvège: Det juridiske fakultetsbibliotek, Universiteitsbiblioteket i Oslo <[www.ub.uio.no/ujur](http://www.ub.uio.no/ujur)>
- Pays-Bas: Bibliothèque du Ministère de la Justice, La Haye
- Portugal : Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da República, Lisbonne  
Serviço de Biblioteca e Documentação Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros - Instituto Diplomático, Lisbonne
- Rép. tchèque: Bibliothèque du Département de droit international du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Politicky veznu 20, 11249, Prague 1
- Roumanie: Biblioteca Nationala, Serviciul Primiri, Str. ion Ghica nr 4, sect. 3, cod. 79708, Bucarest
- Royaume-Uni: Institute of Advanced Legal Studies, Londres, <[www.sas.ac.uk](http://www.sas.ac.uk)>
- Suède: Sveriges Riksdag, Stockholm <[www.riksdagen.se](http://www.riksdagen.se)>
- Turquie: Banka ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü (Institut de droit bancaire et de droit commercial) Hukuk Fakültesi, 06590 Cebeci, Ankara

## 8. Bibliothèque

En 1999, les avoirs de la bibliothèque ont augmenté de 1453 volumes, dont 462 ont été achetés, 236 obtenus à titre de d'échange pour une valeur de Lit. 13.390.000 et 755 ont été reçus en dons pour Lit. 69.780.000. Il faut souligner la donation particulièrement appréciée de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* et du Ministère italien de la culture, d'une valeur de lit. 16.000.000 chacun.

Les travaux de restructuration de la Bibliothèque se sont poursuivis en 1999, de même que l'informatisation du catalogue. Les nouveaux livres sont insérés au catalogue et la saisie du fichier papier se poursuit section par section. 1999 a vu le développement de la connexion LAN (Local Area Network) qui relie tous les ordinateurs du Secrétariat et de la Bibliothèque entre eux et au serveur.

La bibliothèque continue d'attirer des lecteurs de divers pays. Si le nombre des admissions a diminué (300 au lieu de 413 en 1998), le nombre des ouvrages consultés est en progression.

## 9. Publications

### a) Revue de droit uniforme

La nouvelle série de la Revue, lancée en 1996, achève maintenant quatre années de parution. Couvrant des aspects larges du droit uniforme dans le monde, et particulièrement concernant les activités d'UNIDROIT, elle s'affirme toujours davantage pour ses qualités scientifiques et de moyen de diffusion et de promotion du droit uniforme. A l'initiative du Directeur et du Rédacteur en chef de la publication, un Comité scientifique a été constitué, composé des personnes suivantes : M. Jürgen Basedow, Directeur; Institut Max-Planck pour le droit privé étranger et le droit international privé, Hambourg (Allemagne); M. Jean-Paul Béraudo, Président, Chambre commerciale, Cour d'appel de Grenoble, Professeur associé, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) (France); Dr Aktham El Kholi, Avocat près la Cour Suprême, Le Caire (Egypte); M. E. Allan Farnsworth, Columbia University, New York (U.S.A.); Justice Paul Finn, Cour fédérale d'Australie, Canberra (Australie); M. Fernando Hinestrosa, Recteur, Universidad Externado de Colombia, Bogotá (Colombie); M. Joseph Issa-Sayegh, Universités de Nice (France) et d'Abidjan (Côte d'Ivoire); M. Takashi Uchida, Université de Tokyo (Japon).

Les volumes 1999-1, 1999-2 et 1999-3 sont parus courant 1999, tandis que le volume 1999-4 sera publié au début de l'an 2000, pour plus de 1000 pages. Le numéro 2 a été entièrement consacré aux travaux d'UNIDROIT d'élaboration d'une Convention sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, et s'est avéré extrêmement utile pour promouvoir ces travaux dans tous les milieux intéressés.

La Revue, qui est distribuée depuis début 1998 par *Kluwer Law International* dans le monde sauf l'Italie, où la distribution relève de *Giuffrè Editore*, est en progression régulière de ventes. Elle est en outre diffusée gratuitement à une série d'institutions et de personnalités en exécution des buts institutionnels de l'organisation, et permet de poursuivre les échanges de publications qui alimentent le fonds documentaire de la bibliothèque.



## **b) Guide d'UNIDROIT sur les accords internationaux de franchise principale**

La version anglaise du Guide d'UNIDROIT sur les accords internationaux de franchise principale est parue en septembre 1998. Publicité en a été donnée dans les mois qui ont suivi aux membres du Comité sur le franchisage international de la Section sur le droit des affaires de l'IBA ainsi que de l'Union internationale des avocats, des membres de l'Association internationale de franchisage, des participants à la Conférence conjointe de 1998 de l'Association internationale de franchisage et de l'Association internationale du Barreau (IBA) ainsi qu'auprès d'autres personnes ayant exprimé un intérêt pour le Guide. En outre, une section spéciale a été insérée sur le site Internet d'UNIDROIT, reproduisant, sous une forme régulièrement mise à jour l'Annexe 3 « Législations et réglementations en matière de franchisage ».

Pour une plus grande diffusion du Guide, un contrat de distribution exclusive a été conclu avec l'*International Law Institute* à Washington pour distribution aux USA et au Canada. Des négociations sont en cours pour un semblable accord dans la région Australie/Nouvelle Zélande, avec M. Frank Zumbo, nouveau membre australien du Comité d'étude sur le franchisage, et également au Japon.

## **c) Autres publications**

En 1999 ont été publiés le Rapport du Secrétariat sur l'activité de l'Institut en 1998 ainsi que les Comptes pour 1998 et le Budget pour l'an 2000.

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 1999. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

### **Etude L - Principes relatifs aux contrats du commerce international**

#### *Groupe de travail pour la préparation des Principes relatifs aux contrats du commerce international*

- Doc. 58 - Chapter [ ... ] Limitation of actions by prescription (Position Paper prepared by Professor P. Schlechtriem) (Anglais seulement)
- Doc. 59 - Third party rights under contract (Position paper prepared by Professor M. Furmston) (Anglais seulement)
- Doc. 60 - Unidroit Principles and electronic commerce (Position paper prepared by Professor T. Uchida) (Anglais seulement)
- Doc. 61 - Assignment of contractual rights and duties (Position paper prepared by Professor M. Fontaine) (Anglais seulement)
- Doc. 62 - Set-off (Position paper prepared by Professor C. Jauffret-Spinozi) (Français seulement)
- Misc. 21 - Summary records of the meeting held in Bolzano/Bozen from 22 to 26 February 1999 (Prepared by the Secretariat of UNIDROIT) (Anglais seulement)
- Doc. 63 - Chapter [ ... ] Authority of agents (Revised draft prepared by Professor M. J. Bonell in the light of the discussion of the Working Group at its second session) (Anglais seulement)
- Doc. 63 - Add. 1 - Comments on the Revised draft Chapter on Authority of Agents (Study L - Doc. 63) by Professors D. DeMott and F. Reynolds) (Anglais seulement)

Doc. 64 - Chapter [ ... ] Limitation of actions by prescription (Draft and Explanatory Notes prepared by Professor P. Schlechtriem) (Anglais seulement)

Doc. 65 - Chapter [ ... ] Assignment of rights, transfer of duties and assignment of Contracts. Section 1: Assignment of Rights (Draft and Explanatory Notes prepared by Professor M. Fontaine) (Anglais seulement)

#### **Etude LXXV - Programme de coopération juridique**

Bourses: Exéc. 12 - Etat d'exécution au 31 décembre 1999

#### **Study LXXVIII - Le franchisage**

Doc. 18 - Study Group on Franchising. Drafting Committee. First Session. Rome, 14 - 16 January 1999. Report (prepared by the Secretariat) (Anglais seulement)

Doc. 19 - Study Group on Franchising. Model Law on Franchising. Text of the preliminary Draft as adopted by the Drafting Committee at its First Session, held in Rome from 14 to 16 January 1999, with comments prepared by the UNIDROIT Secretariat. (Anglais seulement)

#### **Etude LXXII – Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

Doc. 47 - Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Document préliminaire portant sur les relations juridiques qu'entretiennent l'avant-projet de Convention et les Protocoles relatifs à des matériels d'équipement spécifiques. (préparé par Mme C. CHINKIN et Mme KESSEDIAN à la demande du Comité pilote et de révision)

Doc. 48 - Etude LXXIID - Doc. 8 - Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à l'avant-projet de Convention d'Unidroit relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Observations (présentées par le Gouvernement de la Suisse)

Doc. 49 - Etude LXXIID - Doc. 9 - Preliminary draft UNIDROIT Convention on International Interests in Mobile Equipment: *and* Preliminary draft Protocol to the preliminary draft UNIDROIT Convention on international interests in mobile equipment on matters specific to aircraft equipment: Comments (submitted by the Government of Japan) (Anglais seulement)

*Première Session conjointe (Rome, 1 - 12 février 1999)*

UNIDROIT CEG/Gar.Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/1. Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation des Etats-Unis d'Amérique)

UNIDROIT CEG/Gar.Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/2 Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation des Etats-Unis d'Amérique)

UNIDROIT CEG/Gar. Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/3 Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation du Japon)

UNIDROIT CEG/Gar.Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/4 Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation du Japon)

- UNIDROIT CEG/Gar.Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/5. Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation des Etats-Unis d'Amérique)
- UNIDROIT CEG/Gar.Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/6. Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation de la France)
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/8. Comité de rédaction. Texte issu de la réunion du sous-groupe du Comité de rédaction le samedi 6/2/99 Tel que revu par le Rapporteur
- UNIDROIT CEG/Gar..Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/7. Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation des Etats-Unis d'Amérique)
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/9. Comité de rédaction. Proposition (Présentée par le Secrétaire Général d'UNIDROIT)
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/10. Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation des Etats-Unis d'Amérique)
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/11. Comité de rédaction. Proposition (soumise par la Délégation de la France)
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/12. Comité de rédaction. Texte issu de la réunion tenue le lundi 8/2/99
- UNIDROIT CGE/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/13. Comité de rédaction. Texte issu de la réunion tenue le mardi 9/2/99
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/14. Comité de rédaction. Articles 15 - 27
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/15. Comité de rédaction. Articles 28 - 42
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/16. Comité de rédaction. Texte des articles 1-14 tels que révisés par le Comité de rédaction le 9.2. 1999. (D.C. WP/13) et texte des articles 15-27 tels que soumis au Comité de rédaction le 9.2. 1999 (D.C. WP/8) et tels que révisés par le sous-comité du Comité de rédaction (D.C. - WP/14). Tel que revu par le Rapporteur (voir article 10(4), 11, 12(1) et 15(1) et (3)).
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/17. Comité de rédaction. Texte des articles 1-14 tels que révisés par le Comité de rédaction le 9.2.99 (DC-WP/13) et texte des articles 15-27 tels que soumis au Comité de rédaction le 9.2.99 (DC-WP/8) tels que révisés par le sous-comité du Comité de rédaction le 11.2.99
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/18. Comité de rédaction. Texte des articles 28-43 de l'avant-projet de Convention tels que révisés par le sous-comité du Comité de rédaction le 11.2.99
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./OACI Réf. LSC/ME DC-WP/19. Comité de rédaction. Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Texte révisé par M. C.W. Mooney, Jr. en qualité de membre du Comité de rédaction et en partie examiné par le sous-comité du Comité de rédaction le 11.02.99)
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/1 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/10. Structure et rôle futurs du Comité pilote et de révision établi par le Conseil de Direction d'UNIDROIT (lors de sa 77ème session tenue à Rome, du 16 au 20 février 1998) Document préliminaire (soumis conjointement par les Secrétariats d'UNIDROIT et de l'OACI)
- UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/2 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/11. Principaux objectifs des projets d'instruments (Présentation du Directeur des Affaires Juridiques, M. L. Weber à la Session conjointe du Sous-comité du Comité juridique de l'OACI sur l'étude des garanties internationales portant sur des matériels

d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques), et du Comité d'UNIDROIT d'experts gouvernementaux, le 1 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/3 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/9. Etablissement d'un registre internationale pour l'inscription des garanties internationales portant sur des biens aéronautiques. (Note présentée par le Secrétariat de l'OACI)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/4 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/13. Note résumant et présentant les questions en jeu dans le système de registre international envisagé par l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles telle qu'elle s'applique aux biens aéronautiques en vertu de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (préparé par M. J. Wool, Coordinateur du groupe de travail aéronautique).

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/5 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/14. Projet de Rapport (Session plénière 1er février 1999).

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/6 rév. OACI Réf. LSC/ME DC-WP/15 rév. Projet de Rapport (Session plénière, 2 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/7. OACI Réf. LSC/ME DC-WP/16. Comité de rédaction. Texte des articles 1-14 tels que révisés par le Comité de rédaction le 9/2/99 (DC.WP/13) et texte des

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/7 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/17. Projet de Rapport (Session plénière, 3 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/8 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/19. Document d'information (présenté conjointement par le Secrétariat d'UNIDROIT et le Secrétariat de l'OACI)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/9 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/20. Proposition soumise par la délégation de l'Allemagne.

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/10 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/21. Projet de Rapport (Session plénière, 4 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/11 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/22. Proposition (soumise par la Délégation de la France)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/12 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/23. Projet de Rapport (Session plénière, 5 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/13 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/24. Projet de Rapport, (Session plénière, 8 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/14 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/25. Projet de Rapport (Session plénière, 9 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/15 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/26. Rapport du groupe de travail sur le système d'inscription.

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/16 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/27. Rapport du Comité de rédaction.

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./WP/17 OACI Réf. LSC/ME DC-WP/28. Projet de rapport (Session plénière, 1 - 12 février 1999)

UNIDROIT CEG/Gar. .Int./Rapport OACI Réf. LSC/ME. Première session conjointe (Rome. 1- 12 février 1999)  
Rapport  
*Deuxième Session Conjointe (Montréal 24 août - 3 septembre 1999)*

- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/2 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/2. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Document préliminaire portant sur les relations juridiques qu'entretiennent l'avant-projet de Convention et ses Protocoles relatifs à des matériels d'équipement spécifiques (préparé par Mme C. CHINKIN et Mme C. KESSEDJIAN à la demande du Comité pilote et de révision.
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/3 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/3. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Observations (présentées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/4 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/4. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Observations (présentées par le Gouvernement du Royaume-Uni)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/5 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/5. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Observations (présentées conjointement par l'Association du Transport Aérien International et le Groupe de Travail Aéronautique)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/6 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/6. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Note relative à l'importance pour les matériels d'équipement aéronautiques d'inclure les droits associés dans le champ d'application des instruments proposés (préparé par M. J. Wool, Coordinateur du Groupe de travail aéronautique).
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/7 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/7. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Note relative à l'importance pour les objets spatiaux d'inclure les droits associés dans le champ d'application de la Convention proposée et du Protocole relatif aux objets spatiaux proposé (préparée par M. D.A. Panahy au nom de M. P.D. Nesgos, Coordinateur du Groupe de travail spatial)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/8 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/8. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Observations du Bureau Permanent de la Conférence de la Haye de droit international privé.
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/9 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/9. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à l'avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Observations sur les dispositions relatives à l'insolvabilité (présentées par M. Neil Cooper, Président, INSOL International)

- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/10 Unidroit CEG/Gar. Int./2-WP/10. Session conjointe du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT chargé d'élaborer un projet de Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques et du Sous-comité du Comité juridique de l'OACI sur l'étude des garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques) Groupe de travail informel sur l'insolvabilité (Rome, 1 - 2 juillet 1999); Rapport (par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/11 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/11. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: Observations (présentées par le Directeur général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/12 Unidroit CEG/Gar. Int./2-WP/12. Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: et avant-projet de Protocole d'UNIDROIT portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques. Observations (présentées par le Gouvernement de Japon)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/13 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/13. Projet de Rapport de la Session Plénière (24 août 1999)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/14 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/14. Projet de Rapport de la Session Plénière (25 août 1999)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/14 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/15. Observations (présentés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) Commission du transport aérien.
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/16 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/16. Proposition (soumise par la délégation du Portugal)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/17 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/17. Rapport (du Groupe de travail sur le système d'inscription [ RWG])
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/18 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/18. Projet de Rapport de la Session Plénière (26 août 1999)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/19 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/19. Rapport du Groupe de travail sur l'insolvabilité.
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/20 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/20. Projet de Rapport de la Session Plénière (27 août 1999)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/21 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/21. Projet de Rapport de la Session Plénière (30 août 1999)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/22 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/22. Projet de Rapport de la Session Plénière (30 août 1999)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/23 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/23. Projet de Rapport de la Session Plénière (31 août 1999)
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/24 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/24. Rapport du Comité de Rédaction
- OACI Réf. LSC/ME/2-WP/24 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/25 Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Observations (présentées par la délégation d'Argentine.

OACI Réf. LSC/ME/2-WP/24 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/26 Avant-projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Observations (présentées par la délégation d'Argentine.

OACI Réf. LSC/ME/2-WP/27 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/27. Rapport du Groupe de travail sur la compétence juridictionnelle.

OACI Réf. LSC/ME/2-WP/28 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/28. Projet de Rapport de la Session Plénière (2 septembre 1999)

OACI Réf. LSC/ME/2-WP/29 UNIDROIT CEG/Gar. Int./2-WP/29. Projet de Rapport de la Session Plénière (3 septembre 1999)

OACI Réf. LSC/ME/2-Rapport. UNIDROIT CEG/Gar. Int. Rapport. Deuxième session conjointe (Montréal, 24 août - 3 septembre 1999. Rapport

*Troisième Session Conjointe (Rome 20-31 mars 2000)*

UNIDROIT CGE/Int. Int./3-WP/2. OACI Réf. LSC/ME/3-WP/2

*Groupe de rédaction ad hoc (Rome, 25 - 27 novembre 1999) Rapport*

#### **Etude LXXIID - Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

Doc. 8 - Voir Etude LXXII - Doc. 48

Doc. 9 - Voir Etude LXXII - Doc. 49

#### **Etude LXXVI - Règles transnationales de procédure civile**

Doc. 1 - Etude de faisabilité

[ANNEXE](#)